

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



FÉVRIER
2018
NUMÉRO
1050

Travail le week-end : comment s'organisent les parents de jeunes enfants ?

En France métropolitaine, plus de 3,5 millions de parents d'enfants mineurs – autant de pères que de mères – travaillent au moins un week-end sur deux. À caractéristiques équivalentes, les mères travaillent moins souvent le week-end que les femmes sans enfant. En revanche, les pères et les hommes sans enfant ont la même probabilité d'être dans ce cas.

Les parents actifs le week-end bénéficient généralement d'un emploi du temps allégé en semaine. Cependant, ils sont confrontés à d'autres types de contraintes horaires, notamment lorsqu'ils travaillent le dimanche.

1,6 million d'enfants de moins de 6 ans (soit 39 % d'entre eux) ont un de leurs parents qui travaille le samedi ou le dimanche. Le week-end, ils sont alors, plus souvent que les enfants dont les parents travaillent uniquement du lundi au vendredi, gardés par l'autre parent ou confiés à leurs grands-parents. En contrepartie, en semaine, ils passent plus de temps avec leurs parents et moins de temps dans un mode d'accueil formel, surtout s'ils ne sont pas scolarisés. Enfin, les pères, au sein des couples qui travaillent le week-end, s'impliquent davantage que les autres pères actifs dans le partage des tâches de parentalité.

Jacques Bellidenty (DREES)

Le week-end est un des temps privilégiés de la famille. Or, plus de 5 millions de parents¹ le consacrent en partie au travail selon les enquêtes Emploi 2013 à 2015 de l'Insee (*encadré 1*). Parmi eux, 3,5 millions – autant de mères que de pères – travaillent le samedi ou le dimanche régulièrement, c'est-à-dire au moins un week-end sur deux.

Plus de 5 millions d'enfants mineurs, soit deux enfants mineurs sur dix, ont ainsi au moins un de leurs parents qui travaille le week-end. Ces derniers représentent 30 % des parents actifs (*tableau A*)². Le dimanche, plus particulièrement, 1,6 million de parents, soit 14 % des parents actifs, travaillent régulièrement, quel que soit l'âge de leurs enfants. 2,5 millions d'enfants mineurs sont concernés.

Le travail le week-end est un peu moins répandu parmi les actifs avec enfant

Une activité professionnelle régulière le samedi ou le dimanche est d'abord liée au secteur d'activité et au métier exercé. Les caractéristiques individuelles et la configuration familiale n'interviennent qu'ensuite (*encadré 2*). Parmi les personnes en emploi³, la probabilité de travailler le week-end est légèrement moindre pour les parents,

...

1. Personnes avec au moins un enfant mineur dans le logement.
2. Tous les tableaux appelés par une lettre sont disponibles sur le site internet de la Drees dans la rubrique « données complémentaires liées à la publication de ce numéro d'Études et Résultats ».
3. Les comparaisons portent sur le champ des actifs occupés et de leurs enfants. En effet, l'enquête Emploi ne permet pas de savoir si les personnes inactives ou au chômage travaillaient auparavant le week-end.

4. Sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, taille de l'entreprise, type de contrat de travail, taille de l'unité urbaine, type de famille et situation du conjoint.

à autres caractéristiques équivalentes* (tableau B). Femmes et hommes se distinguent cependant. Les femmes sans enfant ont ainsi 1,08 fois plus de chance de travailler le week-end que les mères. En revanche, il n'y a pas de différence entre les pères et les hommes sans enfant sur ce point. La situation conjugale et familiale des mères, davantage que celle des pères, influe sur le fait de travailler régulièrement le week-end. Les mères en emploi sans conjoint, ou en couple avec un conjoint inactif, travaillent davantage le week-end que les mères en couple ayant un conjoint à temps complet, tandis que l'activité de la conjointe n'est pas déterminante sur ce point pour les pères. De même, les mères d'enfants en bas âge (moins de 3 ans) travaillent moins souvent le week-end que les

autres mères, tandis que l'âge des enfants n'a pas d'effet sur l'activité des pères le week-end.

Des temps de récupération fréquents en semaine

Les parents qui travaillent le week-end bénéficient majoritairement d'une journée ou plus de récupération durant la semaine. En effet, un tiers d'entre eux travaillent quatre jours, et un quart trois jours ou moins entre le lundi et le vendredi, contre respectivement 20 % et 10 % environ de ceux qui travaillent uniquement la semaine. Cet allègement peut correspondre à un emploi à temps partiel mais moins souvent que pour ces derniers.

Trois mères sur dix actives le week-end travaillent trois jours ou moins dans la

semaine. Dans moins de la moitié des cas, cela correspond à un emploi à temps partiel. Lorsqu'elles ont un enfant en bas âge, près de quatre mères sur dix travaillent trois jours ou moins, ce qui correspond, dans 58 % des cas, à un emploi à temps partiel (contre 75 % pour les mères avec un enfant de moins de 3 ans actives uniquement en semaine et travaillant moins de trois jours) [tableau D]. Globalement, les pères exercent plus rarement un emploi à temps partiel. La moitié des pères actifs le week-end travaillent quatre jours ou moins (à temps partiel ou à temps complet), contre un peu plus de 20 % des pères qui travaillent uniquement en semaine.

Toutefois, un peu plus de quatre parents actifs le week-end sur dix travaillent tous les jours du lundi au vendredi. Plus âgés,

ENCADRÉ 1

Sources et définitions

L'enquête **Emploi de l'Insee** est réalisée en France métropolitaine chaque année depuis 1950 (et dans les DROM hors Mayotte depuis 2014) auprès de personnes âgées de plus de 15 ans. Depuis 2003, l'enquête est trimestrielle et panalisée (les personnes présentes dans les logements échantillonnés sont interrogées à six reprises).

Introduites en 1990, les questions sur le travail le samedi ou le dimanche ont connu quelques changements dans leur formulation. Entre 2003 et 2013 la question était : dans votre emploi principal, travaillez-vous le samedi/le dimanche ?

Habituellement ; Occasionnellement ; Jamais

Depuis 2013, la question est : pendant les quatre semaines du lundi au dimanche (incluant la semaine de référence), avez-vous travaillé le samedi/dimanche ?

Oui, au moins deux samedis/dimanches ; Oui, un seul samedi/dimanche ; Non

Depuis 2013, le questionnement est ainsi plus précis. Si l'on rapproche la part de ceux qui déclaraient travailler habituellement le week-end en 2012 de la part de ceux qui travaillent au moins deux samedis/dimanches par mois en 2013, la part des femmes en emploi qui travaillent « habituellement » ou « régulièrement » le week-end chute entre 2012 et 2013, tandis que celle des hommes augmente. Cette baisse de la mesure du travail habituel/régulier le week-end des premières est essentiellement imputable au secteur de la santé, où l'alternance des week-ends de récupération et de travail n'est pas régulière. *A contrario*, le relèvement du nombre d'actifs le week-end chez les hommes est en partie imputable au secteur de la construction. Les chantiers ponctuels ou les astreintes qui pouvaient être comptabilisés comme du travail occasionnel le week-end sont désormais comptabilisés comme du travail régulier le week-end.

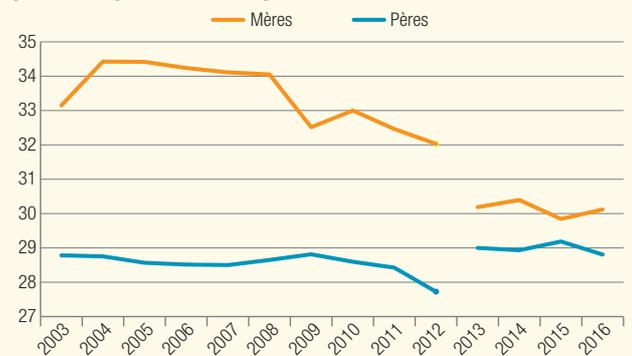
Dans le cadre de cette étude, les échantillons des enquêtes Emploi 2013 à 2015 ont été empilés afin de travailler sur des effectifs suffisants. Les résultats s'interprètent donc comme une moyenne sur les trois années 2013, 2014 et 2015. À partir de 2015, les possibilités de travail le dimanche sont étendues (loi n° 2015-990 du 6 août 2015). La toute dernière année disponible, 2016, n'a toutefois pas été intégrée, dans un souci de comparabilité avec les données de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée en 2013.

L'enquête **Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013**, réalisée par la DREES en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), a été menée au quatrième trimestre 2013 au domicile de 6 700 ménages de France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Il s'agit de la troisième édition de l'opération, après les enquêtes menées en 2002 puis en 2007. L'objectif principal de

l'enquête est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour l'accueil de leurs enfants.

Les parents sont invités à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant pour une semaine de référence. Il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil. Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant (parent, assistante maternelle, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré l'accueil de l'enfant est indiqué dans le calendrier, avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge. Les parents renseignent également leurs horaires de travail au cours de cette semaine de référence et précisent leur fréquence de travail le week-end au cours de l'année parmi quatre options : toutes les semaines, une semaine sur deux, moins souvent, jamais. La mesure du travail régulier le week-end est construite à partir des deux premières options.

Activité habituelle ou régulière le samedi ou le dimanche parmi les parents en emploi



Note • Rupture de série entre 2012 et 2013 après changement de formulation de la question. Entre 2003 et 2012, le nombre d'actifs le week-end est mesuré à partir du nombre d'actifs déclarant travailler habituellement le week-end, tandis que depuis 2013, le nombre d'actifs le week-end est mesuré à partir du nombre d'actifs déclarant travailler au moins un week-end sur deux.

Lecture • En 2003, un tiers des mères actives occupées travaillaient habituellement le week-end.

Champ • France métropolitaine, actifs occupés vivant dans un ménage avec un enfant de moins de 18 ans.

Source • Insee, enquêtes Emploi 2013 à 2016.

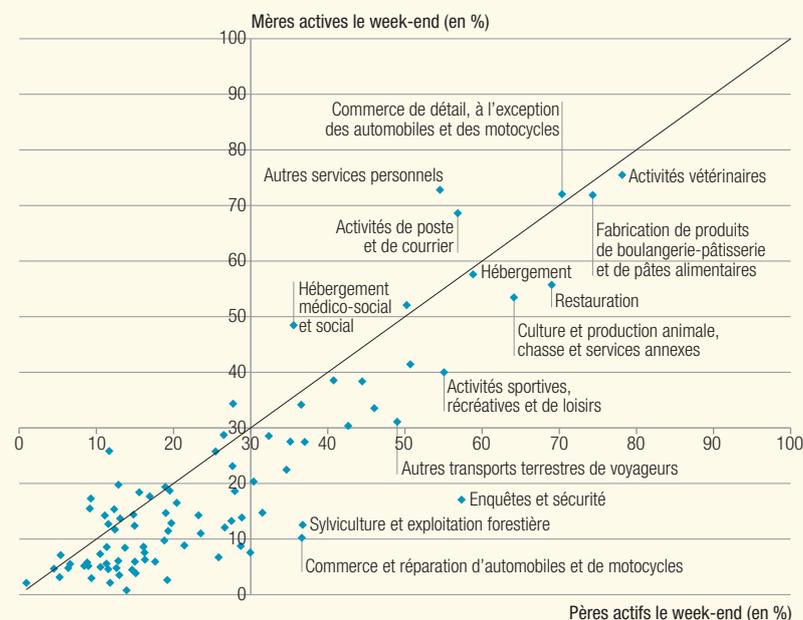
ENCADRÉ 2

Les secteurs d'activité des parents travaillant le week-end

Les actifs, parents ou non, ont plus de chances de travailler le week-end dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'hébergement, de la restauration, de la santé, du social et de l'enseignement. *A contrario*, ils ont une probabilité plus faible de travailler le week-end dans les secteurs de la construction, de l'industrie, de l'information et de la communication. Les employés, les non-salariés, les salariés des petites entreprises ont également davantage une activité régulière le week-end que les autres actifs.

Parmi les parents qui travaillent régulièrement le week-end, les mères exercent plus souvent leur activité dans les secteurs de la santé et du social, les pères dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité, des transports et des loisirs (*graphique*). Lorsqu'ils sont des non-salariés, les pères ont encore plus de chances de travailler le week-end que les mères (*tableau C*). Dans le cas particulier du travail régulier le dimanche, les parents sont plus souvent actifs dans les secteurs de l'agriculture, de l'hébergement, de la restauration, de l'action sociale et de la santé. Ces secteurs rassemblent au total 56 % des parents actifs le dimanche, contre 30 % de l'ensemble des parents actifs.

Proportions de pères et mères en emploi qui travaillent régulièrement le week-end selon le secteur d'activité



Lecture • 48 % des mères actives dans le secteur de l'hébergement médico-social et social travaillent régulièrement le week-end, contre 36 % des pères qui travaillent dans le même secteur.

Champ • France métropolitaine, actifs occupés vivant dans un ménage avec un enfant de moins de 18 ans.

Source • Insee, enquêtes Emploi de 2013 à 2015.

ils ont plus rarement des jeunes enfants à leur charge et ils occupent plus souvent des fonctions de cadre ou un emploi non salarié.

Travail le week-end et contraintes horaires sont souvent cumulés

Les parents qui travaillent régulièrement le week-end doivent composer avec plusieurs contraintes horaires. Environ 40 % des parents actifs le week-end sont concernés par des horaires alternants ou variables, contre seulement moins d'un quart des parents qui travaillent uniquement du lundi au vendredi (*tableau 1*). Ils travaillent éga-

lement plus longtemps : 42 % travaillent 40 heures ou plus du lundi au dimanche, contre 31 % des autres parents. Leurs horaires de travail sont beaucoup plus souvent décalés : 49 % travaillent le soir⁵ et 20 % travaillent la nuit⁶, contre 18 % et 6 % des parents qui travaillent uniquement en semaine. En outre, 16 % des parents actifs le week-end déclarent ne pas pouvoir s'absenter en cas d'imprévu, contre 6 % de ceux qui travaillent en semaine. Ces contraintes sont caractéristiques des professions qu'ils exercent.

Les contraintes horaires sont plus fréquentes pour les pères actifs le week-end que pour

les mères. En effet, 60 % d'entre eux travaillent plus de 40 heures par semaine et près de 90 % travaillent cinq jours ou plus, contre respectivement 30 % et 70 % des mères actives le week-end.

Le travail le dimanche est encore plus fortement associé à des emplois entraînant des contraintes horaires. En effet, plus de deux fois sur trois, le travail dominical correspond à un poste qui nécessite aussi de travailler le soir ou la nuit, et une fois sur deux en horaires alternants ou variables.

Les parents qui travaillent le week-end ne sont pas plus nombreux que les autres parents à souhaiter changer d'emploi (13 %), mais quand c'est le cas, ils aspirent un peu plus souvent à un changement de leur rythme de travail (10 % contre 4 %).

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée par la DREES en 2013 permet de décrire plus précisément la situation des enfants de moins de 6 ans, et par conséquent celle des 4 millions d'entre eux à avoir au moins un parent actif. Près de 40 % ont au moins un parent qui travaille régulièrement le week-end : 6 % ont leurs deux parents actifs le week-end, 20 % ont un seul parent actif le week-end et l'autre la semaine, 10 % ont un seul parent actif le week-end et l'autre inactif, et 3 % vivent en famille monoparentale avec le parent qui travaille le week-end.

Le recours aux grands-parents est nécessaire pour les parents seuls et les couples d'actifs le week-end

En moyenne, quand au moins un parent travaille le week-end, le jeune enfant passe 32 heures et 19 minutes avec ses deux parents ensemble tout au long du week-end⁷ (*graphique 1*). Cela représente 7 heures et 45 minutes de moins que les enfants dont aucun des parents ne travaille le week-end. En contrepartie, l'enfant est plus souvent avec un seul de ses deux parents (6 heures et 29 minutes de plus) et passe aussi 1 heure et 16 minutes de plus avec d'autres personnes, le plus souvent ses grands-parents (49 minutes). Seulement 3 % de ces enfants sont confiés à un mode d'accueil formel⁸, en général à une assistante maternelle⁹ (2 %).

Lorsque les deux parents vivent en couple et travaillent tous les deux le week-end, la mère travaille en moyenne¹⁰ 10 heures et

•••

5. C'est-à-dire dans la tranche de 19 heures à minuit.

6. C'est-à-dire dans la tranche de minuit à 5 heures.

7. C'est-à-dire du samedi à 0 heure au dimanche à minuit.

8. Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), assistante maternelle, garde à domicile.

9. La profession est essentiellement féminine (seulement 0,5 % d'hommes), d'où l'usage au féminin pour désigner ce métier.

10. Sur l'ensemble du week-end.

TABLEAU 1

Comparaison des conditions de travail des parents selon l'activité régulière le week-end

	Actifs régulièrement le dimanche	Actifs régulièrement le week-end	Actifs ne travaillant pas régulièrement le week-end
Horaires alternés ou variables	49	40	23
Travail de nuit ¹	31	20	6
Travail le soir ²	66	49	18
Travail 40 heures ou plus par semaine	44	42	31
Temps partiel	17	18	20
Travail à domicile	32	28	18
Impossibilité d'absence en cas d'imprévu ³	23	16	6
Temps de trajet domicile-travail (en minutes)	22	21	26

1. Entre minuit et 5 heures du matin.
2. Entre 19 heures et minuit.

3. Résultats issus de l'enquête Conditions de travail 2013.

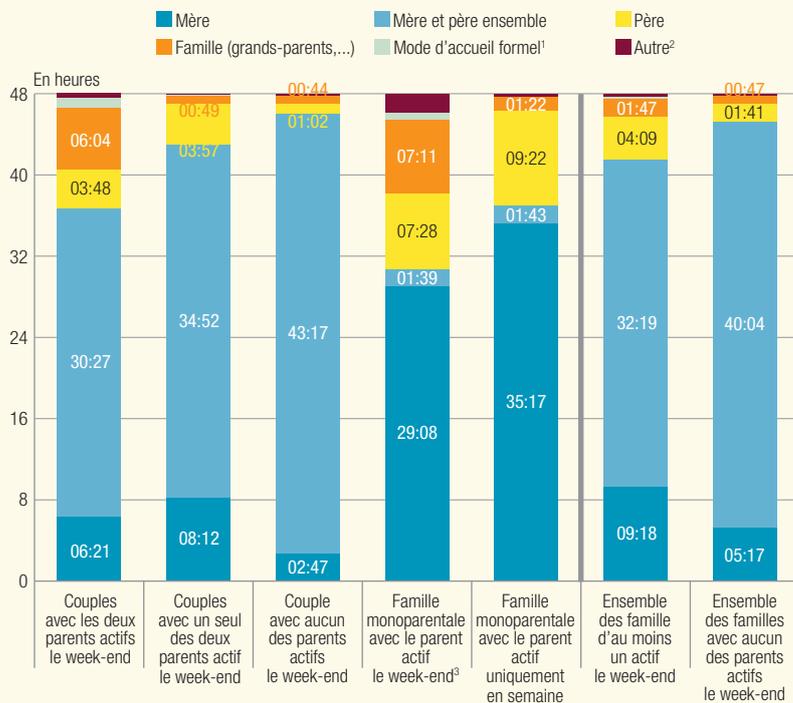
Lecture • 40 % des parents qui travaillent régulièrement le week-end ont également des horaires alternés ou variables.

Champ • France métropolitaine, actifs occupés vivant dans un ménage avec un enfant de moins de 18 ans.

Sources • Insee, enquêtes Emploi 2013 à 2015 ; Dares, enquête Conditions de travail 2013.

GRAPHIQUE 1

Durée et modalités d'accueil des enfants le week-end, selon l'activité des parents



1. EAJE, assistante maternelle, garde à domicile.

2. Assistante maternelle non agréée, garde d'enfant à l'extérieur du domicile, école, jardin d'enfants, jardin d'éveil, accueil périscolaire, étude de soir, accueil de loisir, centre de loisirs, centre d'activités culturelles et sportives, centre socioculturel, centre d'activité religieuse, travailleur familial, aide-ménagère, baby-sitter, ami, voisin, autre personne extérieure à la famille, soutien scolaire extérieur à l'école, professeur particulier, établissement spécialisé ou intervenant médical ou paramédical, transport en commun, bus de ramassage, l'enfant est seul.

3. Données issues de moins de 100 observations.

Lecture • En moyenne, le week-end, les enfants d'un couple dont les parents ne travaillent pas le week-end passent 43 heures et 17 minutes avec leurs deux parents ensemble.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 6 ans dont au moins un des parents est actif occupé.

Source • DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013.

12 minutes et le père 11 heures et 58 minutes. Les deux travaillent 7 heures et 9 minutes pendant la même plage horaire ; 77 % recourent alors à un intervenant extérieur¹¹ pour garder leurs enfants. Parmi eux, 60 % recourent aux grands-parents ou à un membre de la famille. Au total, pendant le week-end, l'enfant est confié à un intervenant extérieur 7 heures et 24 minutes en moyenne – dont 5 heures et 26 minutes aux grands-parents –, contre 54 minutes pour les enfants dont les parents ne travaillent pas le week-end. Quand l'enfant vit dans une famille monoparentale et que le parent travaille le week-end¹², il est confié 9 heures et 45 minutes à un intervenant extérieur – dont 5 heures et 21 minutes à ses grands-parents –, contre 1 heure et 38 minutes quand le parent travaille uniquement en semaine. Enfin, lorsqu'un seul des deux parents en couple travaille le week-end¹³, la prise en charge de l'enfant est principalement assurée par le conjoint. 7 % seulement des couples concernés recourent dans ce dernier cas à un intervenant extérieur, le plus souvent aux grands-parents ou à la famille (5 %).

Les grands-parents jouent ainsi un rôle clé dans l'articulation des vies familiale et professionnelle des parents qui ont une activité régulière le week-end. Ils assurent une « garde de routine », complémentaire d'autres solutions et permettant de combler les creux de l'emploi du temps (Kitzmann, 2017). Ce recours aux grands-parents ne varie pas selon l'âge des enfants, qui sont donc confiés à leurs aïeuls dès le plus jeune âge.

Les horaires atypiques favorisent les relais la semaine pour l'accueil des jeunes enfants

Si les parents actifs le week-end passent moins de temps que les autres parents avec leurs enfants de moins de 6 ans le samedi et le dimanche, ils peuvent toutefois dégager du temps le reste de la semaine, aux horaires où les parents actifs sont généralement contraints, entre 8 heures et 19 heures. Les temps de récupération en semaine favorisent les arrangements au sein de la famille, particulièrement dans le cas des couples dont les deux parents travaillent¹⁴. Ainsi, un couple actif uniquement en semaine partage en moyenne une plage quotidienne de travail de 5 heures et

11. Le travail sur des plages communes par les deux parents ne nécessite pas nécessairement le recours à un intervenant extérieur. En effet, certaines professions, dont les tâches peuvent être effectuées en totalité ou en partie à domicile, permettent aux parents de rester avec leurs enfants pendant leur plage de travail.

12. Ces données sont issues de moins de 100 observations. Elles sont donc à considérer avec prudence.

13. En moyenne pendant 10 heures et 52 minutes pour les pères, 9 heures et 26 minutes pour les mères.

14. Dans le cas des couples dont un des parents est inactif ou au chômage, les effets de l'activité le week-end de l'autre parent sont peu marqués sur l'emploi du temps de l'enfant. L'enfant âgé de moins de 6 ans passe alors en moyenne, du lundi au vendredi (entre 8 heures et 19 heures), une demi-heure par jour de plus avec au moins un de ses deux parents que dans le cas où le parent actif travaille uniquement en semaine (tableau F).

...

15. Les enfants vivant en foyer monoparental avec le parent qui travaille le week-end passent en moyenne, du lundi au vendredi (entre 8 heures et 19 heures) et par jour, 3 heures et 53 minutes avec un de leurs parents, contre 2 heures et 58 minutes lorsque le parent travaille uniquement la semaine.

16. En foyer monoparental, l'enfant passe également environ 30 minutes de plus avec ses parents (chiffre issu de moins de 100 observations, à prendre avec précaution).

17. L'ordre de grandeur est d'environ 1 heure et 30 minutes supplémentaires passées avec un des parents, le nombre d'observations utilisées (moins de 100) obligeant toutefois à prendre cette estimation avec précaution.

52 minutes entre 8 heures et 19 heures (tableau E). Comparativement lorsqu'au moins un des deux parents travaille le week-end, le couple travaille en moyenne 4 heures et 9 minutes en commun par jour pendant la semaine ce qui offre des possibilités de relais entre les deux parents pour s'occuper davantage des enfants. Dans le cas des familles monoparentales¹⁵, les arrangements entre les parents sont plus limités.

Les emplois associés au travail régulier le week-end impliquent également souvent des horaires atypiques en semaine, le soir, la nuit ou le matin. Les enfants dont un des parents travaille le week-end passent alors en moyenne 2 heures 9 minutes par jour avec seulement un de leurs parents avant 8 heures ou après 19 heures. C'est 26 minutes de plus que pour les enfants des couples actifs uniquement en semaine qui sont plus souvent avec leurs deux parents pendant ces plages horaires (tableau G). Dans les familles monoparentales concernées par le travail le week-end, les enfants passent en moyenne 35 minutes de plus par jour que les autres enfants en foyer monoparental avec un membre de la famille – le plus souvent avec leurs grands-parents – pendant ces horaires.

Les parents actifs le week-end ne travaillent pas systématiquement du lundi au vendredi toute la journée. Seuls 70 % d'entre eux travaillent ainsi le lundi et 83 % le jeudi, contre près de 90 % et 96 % des parents actifs uniquement en semaine. En outre, dans les couples dont au moins un parent est actif le week-end, le père et la mère ont des plages horaires de travail en commun moins étendues en semaine que dans les autres couples actifs. Les lundis, mardis et jeudis notamment, environ 40 % de leur temps de travail est commun, contre 60 % de celui des autres couples.

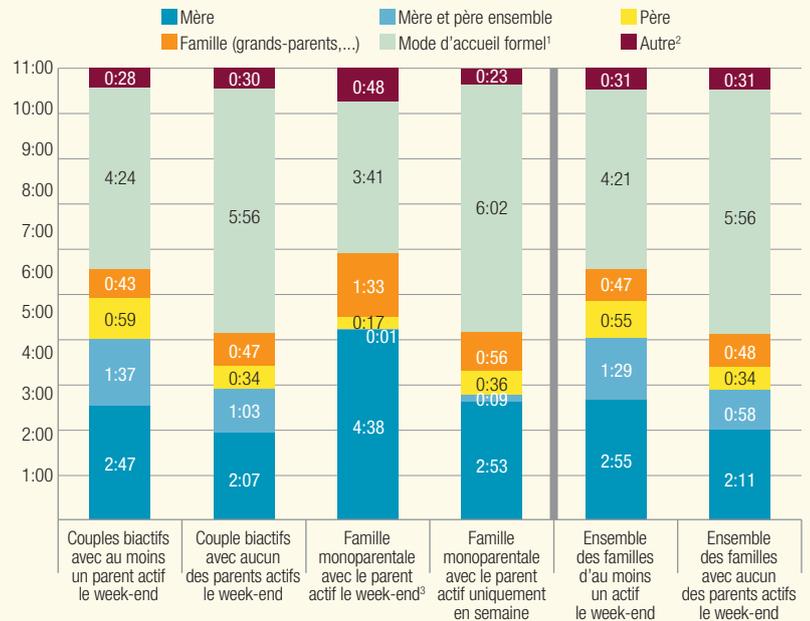
Les moins de 6 ans dont les parents travaillent le week-end profitent plus de leur présence en semaine

Le rythme de travail des parents influe sur le temps qu'ils passent en semaine avec leurs enfants, notamment avec les plus jeunes. Les enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent le week-end passent ainsi – du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures – 5 heures et 19 minutes par jour avec au moins un de leurs parents, soit 1 heure et 36 minutes de plus que



GRAPHIQUE 2

Durée et modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, selon l'activité des parents



1. EAJE, assistante maternelle, garde à domicile.

2. Assistante maternelle non agréée, garde d'enfant à l'extérieur du domicile, école, jardin d'éveil, accueil périscolaire, étude du soir, accueil de loisir, centre de loisirs, centre d'activités culturelles et sportives, centre socioculturel, centre d'activité religieuse, travailleur familial, aide-ménagère, baby-sitter, ami, voisin, autre personne extérieure à la famille, soutien scolaire extérieur à l'école, professeur particulier, établissement spécialisé ou intervenant médical ou paramédical, transports en commun, bus de ramassage, l'enfant est seul.

3. Données issues de moins de 100 observations, chiffres à prendre avec précaution.

Lecture • En moyenne, les enfants âgés de moins de 3 ans d'un couple d'actifs uniquement en semaine passent 1 heure et 3 minutes avec leurs deux parents ensemble entre 8 heures et 19 heures, contre 1 heure et 37 minutes pour ceux dont au moins un parent est actif le week-end.

Champ • France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans dont les (le seul) parents sont actifs occupés.

Source • DREES, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013.

les enfants de parents actifs uniquement en semaine (graphique 2). Ce temps supplémentaire se substitue au temps qu'ils passeraient dans un mode d'accueil formel (assistante maternelle, crèche ou garde à domicile). Même s'ils y font moins appel que les autres parents, les couples dont au moins un des membres travaille le week-end sont quasiment tous (94 %) contraints de recourir à un mode d'accueil formel.

Les enfants âgés de 3 à 5 ans dont au moins un des deux parents en couple travaille le week-end passent également davantage de temps avec leurs parents en semaine, durant la plage horaire allant de 8 heures à 19 heures. En moyenne, ils passent quotidiennement 25 minutes de plus avec un de leurs parents, dont 11 minutes de plus avec leurs deux parents en même temps¹⁶ (tableau H). La majeure partie de leur temps hebdomadaire est toutefois occupée par l'école. La différence de temps qu'ils passent

avec leurs parents en semaine selon que ces derniers travaillent ou non le week-end est donc moindre que pour les moins de 3 ans. Le mercredi, journée où le temps de l'école est réduit, les enfants de 3 à 5 ans passent plus d'une demi-heure supplémentaire en moyenne auprès d'eux, ou de l'un d'entre eux lorsque ces derniers sont en couple. Les enfants passent alors 11 minutes de moins dans un mode d'accueil formel et 19 minutes de moins en accueil de loisir ou centre d'activités culturelles et sportives. En foyer monoparental, quand le parent est actif le week-end, le temps supplémentaire passé avec les enfants le mercredi est encore plus long¹⁷.

Les pères sont un peu plus impliqués dans la coparentalité quand leur conjointe travaille le week-end

Dans les couples dont au moins un parent travaille le week-end, les pères passent

ENCADRÉ 3

Évolution de l'emploi des parents le week-end

Entre 2008 et 2015, la proportion de mères actives le week-end (de l'ordre de 30 à 35 % au cours de la période) baisse en deux épisodes : entre 2008 et 2009 et entre 2010 et 2012 (voir graphique de l'encadré 1). Le premier épisode intervient à la suite de la réforme des rythmes à l'école primaire, visant à réduire la semaine de 4,5 jours à 4 jours en supprimant la demi-journée d'école du samedi. Ainsi, 50 000 mères enseignantes ne se déclarent plus actives habituellement le week-end en 2009. Parmi les pères, la réforme des rythmes scolaires de 2009 a eu beaucoup moins d'effets (11 % des mères sont employées dans le secteur de l'enseignement contre seulement 4 % des pères). Le deuxième épisode intervient à partir de 2010, alimenté cette fois-ci par la baisse de l'emploi dans le secteur du commerce de détail, qui s'accélère en 2011 et 2012. Au cours de la période récente (2013-2016), l'emploi continue de baisser dans ce secteur, mais à un rythme équivalent entre les actives le week-end et les actives uniquement en semaine, d'où la stabilité globale du travail régulier le week-end des mères pendant la période récente. Pour l'ensemble de la période 2003-2016, la part des pères en emploi et qui travaillent habituellement le week-end est plus stable (autour de 30 %) que celle des mères. Toutefois, entre 2011 et 2012, la proportion de pères actifs le week-end baisse légèrement, du fait de la diminution des pères actifs le week-end dans les secteurs du commerce et de la réparation d'automobile et de motocycles (hors commerce de détail), de la santé et de la construction – où l'emploi total est par ailleurs plutôt stable.

plus de temps avec leurs enfants entre 8 heures et 19 heures en semaine que les pères actifs uniquement du lundi au vendredi et dont les conjointes le sont également. Avec leurs enfants de moins de 3 ans notamment, ils passent quotidiennement 3 heures et 16 minutes lorsque les deux parents travaillent le week-end, 2 heures et 46 minutes lorsque c'est le père qui travaille le week-end et la mère la semaine, et 2 heures et 5 minutes lorsque

c'est la mère qui travaille le week-end et le père la semaine, contre seulement 1 heure et 37 minutes lorsque les deux parents travaillent uniquement en semaine. C'est également le cas quand les pères ont des horaires décalés (Briard, 2017). En revanche, dans un foyer monoparental dont le parent (en général la mère) travaille le week-end, les pères passent moins de temps en semaine entre 8 heures et 19 heures avec les enfants (18 minutes,

contre 45 minutes lorsque le parent travaille uniquement la semaine).

Les pères qui font partie d'un couple dont un membre au moins est actif le week-end sont en outre plus impliqués que les autres pères dans la coparentalité en général. Ils accompagnent ainsi davantage leurs enfants sur leurs lieux d'accueil ou à leurs activités de loisir, assurent plus souvent leur garde lorsqu'ils sont malades, et s'occupent plus des formalités administratives liées à leur santé et leur éducation (tableau I). La configuration où le père travaille uniquement la semaine et sa conjointe le week-end est la plus favorable à l'implication des pères¹⁸ dans la coparentalité. Ils vont alors, plus souvent que lorsque les deux conjoints travaillent uniquement en semaine, chercher leurs enfants sur leur lieu d'accueil (34 % contre 21 %), s'occupent plus fréquemment d'eux lorsqu'ils sont malades (23 % contre 13 %) et les conduisent plus souvent sur le lieu de leur activité (17 % contre 8 %). En revanche, l'activité le week-end d'un parent ne modifie pas l'implication prépondérante des mères pour faire face à un imprévu (60 %) ou s'occuper des formalités administratives liées à l'accueil de leur enfant (82 %). ■

•••
18. Cela pourrait être dû, notamment, au fait que lorsque la mère travaille le week-end, elle a aussi plus souvent des contraintes en semaine (voir *supra*).

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Sur le site de la DREES**, voir la page d'information sur l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Études et statistiques, Open data, Famille, enfance, jeunesse, Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants
- **Sur le site data.drees**, voir la synthèse des résultats de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, rubrique Famille, enfant, jeunesse, L'offre d'accueil du jeune enfant, L'accueil des jeunes enfants : du côté des familles.
- **Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A., Robert-Bobée, I.** (coord.). (2015, décembre). *Couples et familles* (édition 2015). Paris : Insee coll. Insee Références.
- **Briard, K.** (2017, septembre). L'articulation des temps parental et professionnel au sein des couples : quelle place occupée par les pères ? *Dares, Dares Analyse*, 058.
- **Kitzmann, M.** (2017, avril-juin). La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite. *DREES, Revue française des affaires sociales*, 2, p. 187-206.
- **Létroublon, C.** (2015, octobre). Le travail du dimanche en 2014. *Dares, Dares Analyse*, 078.
- **Villaume, S., Virot, P.** (2016, octobre). Travail à temps complet et jeunes enfants : comment font les couples pour tout concilier ? *DREES, Études et Résultats*, 981.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault
Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384